



## Conditions générales de participation au Congrès mondial de la nature de l'IUCN 2025

L'IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN), avec le soutien des Émirats arabes unis, sont les hôtes (« Organisateurs ») du **Congrès mondial de la nature de l'IUCN** qui se tiendra du 9 au 15 octobre 2025 à Abu Dhabi, et a confié à K.I.T. Group GmbH Association & Conference Management Professional Congress Organiser (PCO) l'organisation et la mise en œuvre de l'événement.

Les Organisateurs dirigent le secrétariat du Congrès et sont responsables des services du Congrès tels que, mais sans s'y limiter, les services d'inscription, d'hébergement hôtelier, les opportunités de parrainage, la gestion de l'exposition, etc.

Les présentes Conditions générales de participation (« Conditions générales ») s'appliquent à toutes les inscriptions au Congrès et sont valables pour chaque participant inscrit au Congrès. Toute personne inscrite est considérée comme un participant. Ces Conditions générales sont également contraignantes pour toutes les inscriptions de groupe.

La participation au Congrès mondial de la nature de l'IUCN (le « Congrès ») est ouverte à toute personne dûment inscrite, ainsi qu'au public en général, pour certaines zones limitées. Vous êtes tenu d'accepter et de respecter les présentes Conditions générales afin de participer au Congrès.

L'IUCN s'efforce de fournir à tous une expérience professionnelle, respectueuse et libre de tout harcèlement. Nous célébrons la diversité de tous les participants, exposants et employés du Congrès, et nous attendons de chaque participant qu'il se comporte de manière professionnelle, respectueuse et responsable en tout temps, et qu'il se conforme à la Politique de l'IUCN de lutte contre le harcèlement, y compris l'intimidation et le harcèlement sexuel, pour les événements de l'IUCN, disponible [ici](#).

En participant à l'événement, que ce soit sur place ou virtuellement, vous acceptez de respecter et de garantir un événement libre de tout harcèlement. Vous acceptez également de vous abstenir de tout comportement contraire à la [Politique de l'IUCN de lutte contre le harcèlement](#), y compris l'intimidation et le harcèlement sexuel, pour les événements de l'IUCN, ainsi qu'aux lois applicables. Si vous vous livrez à un tel comportement, il pourra vous être demandé de quitter l'événement, à la seule discrétion de l'IUCN.

Vous ne pourrez prendre part à aucun démarchage, campagne, manifestation, comportement répréhensible ou activité quelle qu'elle soit, susceptible de perturber le Congrès.

Fumer n'est autorisé que dans les zones clairement désignées à cet effet. Toute amende pour violation de cette interdiction sera entièrement à la charge des participants.

L'IUCN se réserve le droit de vous refuser la participation à une session spécifique et/ou



d'arrêter toute activité de votre part susceptible d'interférer avec les autres participants ou leur causer une gêne.

Vous êtes tenu respecter les exigences en matière de sécurité imposées par le site du Congrès et/ou les autorités locales/nationales. Les armes (armes à feu et munitions, couteaux et objets tranchants), substances facilement inflammables ou explosives, y compris les pièces pyrotechniques, les drones, les chiens (à l'exception des chiens-guides), les gaz ou substances dangereuses (y compris les pesticides et insecticides chimiques), les substances nauséabondes ou les sources radioactives sont interdites sur le site du Congrès. D'autres restrictions pourront s'appliquer.

La circulation de véhicules à l'intérieur du site du Congrès est interdite, y compris les véhicules non motorisés comme les vélos, les scooters, etc.

Les participants sont tenus de respecter l'IUCN, les autres participants et les coutumes et traditions du pays hôte.

Les participants sont responsables de leur propre sécurité et doivent se conformer strictement à toutes les lois et réglementations applicables du pays hôte. L'IUCN ne peut être tenue responsable des conséquences résultant du non-respect de ces lois par un participant.

Les Organisateurs se réservent le droit de vous exclure ou de vous expulser du Congrès si vous ne respectez pas les présentes Conditions générales.

Vous devrez présenter une copie de votre carte d'identité, passeport ou autre document d'identification officiel acceptable pour obtenir votre badge. Le badge d'inscription est le seul document d'identification valable sur place pendant toute la durée du Congrès. Il est personnel et ne peut être transféré à un tiers. Si vous perdez ou oubliez votre badge, vous pourriez vous voir refuser l'accès au Congrès. Vous devrez signaler tout badge perdu au bureau des inscriptions sur place. Le remplacement d'un badge entraînera des frais de 40 USD.

## Interactivité

En tant que participant au Congrès, vous aurez la possibilité de participer aux sessions en posant des questions ou en faisant des commentaires en direct, sur place ou via les différentes plateformes disponibles. Vous êtes légalement responsable du contenu de vos contributions. Sachez qu'une grande variété de personnes pourront entendre ou voir vos commentaires, et ceux-ci devront donc être respectueux et se conformer aux [Conditions générales du site web du Congrès de l'IUCN](#) et à la [Politique de l'IUCN de lutte contre le harcèlement](#), y compris l'intimidation et le harcèlement sexuel, pour les événements de l'IUCN.

## Inscription



Toutes les catégories d'inscription disponibles, les frais d'inscription, les délais et les droits sont décrits sur le site web du Congrès.

Seuls les formulaires d'inscription dûment remplis seront acceptés. Les frais d'inscription sont basés sur la date de réception du formulaire d'inscription ou de complétion de l'inscription en ligne, ainsi que de paiement intégral des frais selon les délais mentionnés sur le site. L'inscription en ligne peut être complétée en cliquant sur le bouton « S'inscrire et payer », en fin de formulaire. Si une date limite n'est pas respectée, l'inscription sera annulée. Les participants devront s'inscrire à nouveau, au tarif applicable à ce moment-là. L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du paiement intégral.

Si la capacité maximale de participants est atteinte, les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute nouvelle inscription. Tout litige de participation sera exclu à cet égard. Seuls les participants inscrits seront autorisés à accéder au Congrès. L'âge minimum pour s'inscrire est de 18 ans. Les participants peuvent être invités à présenter un document d'identité officiel indiquant leur âge.

Pour pouvoir s'inscrire dans la catégorie « Jeunes », les personnes doivent être âgées de 18 à 27 ans (inclus) au moment du Congrès et présenter un justificatif de leur âge (document d'identité officiel indiquant l'âge). Pour la catégorie « Jeunes professionnels », l'âge est compris entre 28 et 35 ans inclus et un justificatif d'âge sera également requis.

Les inscriptions de groupe seront acceptées à partir de 5 participants. Veuillez contacter [congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org) pour plus d'informations. Si le montant prépayé n'est pas utilisé en totalité lors du processus de préinscription, le montant restant pourra être utilisé pour une inscription supplémentaire sur place ou pour une participation virtuelle. Aucun remboursement ne sera autorisé pour des inscriptions payées mais non utilisées. Seuls les formulaires d'inscription de groupe ainsi que les listes de noms dûment remplies (y compris le nom complet et les adresses électroniques et postales individuels des participants) seront acceptés. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des doubles réservations d'un participant individuel ou d'un groupe, effectuées par une autre entreprise ou organisation.

Le passage d'une participation présentielle à une participation virtuelle peut être demandé à l'adresse [congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org). Des frais administratifs de 80 USD s'appliqueront. La différence de frais d'inscription sera remboursée.

Un passage d'une participation en ligne à une participation présentielle est également possible et devra être demandé à l'adresse [congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org). La différence de frais d'inscription devra être payée pour que le changement soit effectif. Les participants sont responsables de l'obtention de leurs visas de voyage à leurs propres frais. Le format d'inscription pourra être changé jusqu'au 19 septembre (23h59 CET). Après cette date, aucun changement ne sera accepté.



En cas de modification des informations de participants inscrits (telles que l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, etc.), ces participants devront contacter l'équipe des inscriptions à l'adresse [congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org).

## Mineurs

Les mineurs âgés de 14 à 18 ans sont les bienvenus au Congrès à condition que l'IUCN reçoive du parent ou du tuteur légal le [formulaire de consentement parental signé](#) et que chaque mineur soit dûment inscrit au Congrès.

Les parents d'enfants de moins de deux ans (« Nourrissons ») sont autorisés à les amener avec eux au Congrès (aucune inscription n'est nécessaire). Une salle de soin pour bébés sera disponible sur place.

Les enfants âgés de trois à treize ans inclus (« Enfants ») sont invités à explorer l'Exposition pendant les heures d'ouverture générales. Les enfants ne pourront pas accéder aux espaces réservés aux participants inscrits, ni aux événements sociaux organisés pour les accompagnants. Si vous estimatez que votre situation peut faire l'objet d'une exception, nous vous prions de contacter [congress@iucn.org](mailto:congress@iucn.org) et de nous expliquer votre situation. Ces demandes seront traitées au cas par cas.

Tous les Enfants et Nourrissons devront être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur autorisé, et seront sous l'entièvre responsabilité de l'adulte accompagnateur, qui sera tenu responsable de tout acte commis par les enfants et /ou nourrissons sous sa responsabilité.

## Exclusion/exonération de responsabilité

Si le Congrès est annulé, ou si la date ou le lieu du Congrès sont modifiés en raison de circonstances inévitables, y compris, mais sans s'y limiter, catastrophes naturelles, cas de force majeure, guerre, terrorisme, épidémie ou tout acte ou omission d'un tiers, indépendantes de la volonté de l'IUCN, cette dernière se réserve le droit de retenir la totalité des frais d'inscription et de les appliquer à un futur Congrès mondial de la nature, ou de rembourser les frais d'inscription après déduction proportionnelle des coûts raisonnables déjà engagés pour l'organisation du Congrès. Les frais de compensation carbone ne seront pas remboursés et seront investis dans leurs projets respectifs.

1. L'IUCN se réserve le droit de modifier le programme du Congrès à tout moment, unilatéralement et sans préavis, et ne donne aucune garantie concernant la présence d'une personne spécifique en tant qu'intervenant ou panéliste. Bien que l'IUCN mettent en œuvre tous les efforts raisonnables pour fournir des informations exactes sur le site web du Congrès, elle ne fournit aucune garantie ou assurance quant à l'exactitude de ces informations.
2. L'IUCN décline toute responsabilité en cas de décès, blessure, dommages, perte, coût



ou dépense subis par les participants (y compris les accompagnants, les partenaires ou les soignants auxiliaires). En particulier, l'IUCN décline toute responsabilité en cas de pertes résultant de la fourniture ou de la non-fourniture de services par des sociétés hôtelières ou des opérateurs de transport.

3. L'IUCN ne pourra être tenue responsable de tout vol ou dommage à la propriété causé sur place, pendant le Congrès, par quelque facteur que ce soit, sauf en cas de faute, d'intention ou d'imprudence délibérée de sa part. L'IUCN ne pourra être tenue responsable en cas d'empoisonnement ou d'intoxication alimentaire pendant le Congrès.
4. Vous acceptez et reconnaisez que vous participez au Congrès et à ses activités connexes de votre plein gré et intentionnellement, et que vous êtes pleinement conscient que d'éventuelles blessures physiques pourraient survenir à la suite de votre participation au Congrès. La responsabilité des Organisateurs, pour quelque raison juridique que ce soit, est limitée à l'intention et à la négligence grave. Vous reconnaissiez ces risques librement et sciemment, et acceptez de participer au Congrès à vos propres risques. Vous êtes responsable de disposer des assurances santé et voyage personnelles adéquates, ou autres assurances requises par la législation applicable et/ou le pays d'accueil.
5. Votre participation au Congrès est soumise à l'approbation ou à l'autorisation des autorités locales/nationales, le cas échéant. L'IUCN n'a aucun contrôle sur ces approbations et/ou autorisations et ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'entrée au Congrès. Des frais s'appliqueront aux annulations et remboursements des frais d'inscription (voir la section « Annulations et remboursements des frais d'inscription » ci-après).

### **Photographies, matériel vidéo et enregistrements audio**

L'IUCN ou ses prestataires sous contrat prendront des photographies et réaliseront des enregistrements vidéo et audio (« Enregistrements numériques ») lors du Congrès, et les utiliseront dans des communications externes, telles que publipostage et marketing électronique, bulletins d'information, matériel éducatif, réseaux sociaux, communiqués de presse et publications sur internet, afin de communiquer au sujet du Congrès ou promouvoir la participation aux futurs Congrès de l'IUCN, ainsi qu'aux autres fins spécifiées dans la Politique de confidentialité. L'IUCN conserve ces Enregistrements numériques pour des raisons historiques.

En participant au Congrès, sur place ou virtuellement, vous accordez à l'IUCN le droit d'utiliser tout Enregistrement numérique dans lequel vous apparaîtrez, ainsi que votre nom, votre photographie et votre biographie aux fins décrites dans cette section, et vous renoncez à votre droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini, maintenant et à l'avenir, que cette utilisation vous soit connue ou inconnue.



Toutes les photographies et vidéos seront la propriété de l'IUCN et pourront être publiées, distribuées ou utilisées par elle à n'importe quelle fin.

### **Annulations et remboursements des frais d'inscription**

La participation au Congrès peut être annulée avec droit au remboursement. Une notification doit être envoyée par écrit à l'équipe des inscriptions du Congrès de l'IUCN ([congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org)). Les délais et conditions suivants sont applicables à toute annulation avec droit au remboursement. Après ces dates, aucune demande de remboursement ne sera acceptée ou prise en compte.

Demande d'annulation soumise jusqu'au 30 juin 2025, 23h59 CET	Remboursement de 80%
Demande d'annulation soumise du 1er juillet 2025 au 18 septembre 2025, 23h59 CET	Remboursement de 50%
Demande d'annulation soumise après le 19 septembre 2025	Aucun remboursement
Non présentation (no-show)	Aucun remboursement

En cas de trop-perçu, une demande de remboursement peut être soumise par e-mail à l'équipe des inscriptions du Congrès de l'IUCN ([congress.registration@iucn-events.org](mailto:congress.registration@iucn-events.org)) au plus tard le 19 octobre 2025. Des frais administratifs de 80 USD s'appliqueront.

Les demandes de remboursement seront traitées après le Congrès uniquement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée après le 19 octobre 2025.

Les remboursements seront crédités uniquement à la personne ou entité ayant effectué le paiement initial de l'inscription. Le remboursement à des tiers ou au profit de tiers est exclu. Les remboursements seront effectués dans les 30 jours suivant la réception du formulaire de remboursement dûment rempli et signé.

### **Politique de substitution**

La substitution d'un participant inscrit n'est autorisée que jusqu'au 18 septembre 2025, entre des participants d'une même organisation. Le participant inscrit original devra soumettre une autorisation écrite sous la forme d'une lettre signée par courrier électronique avant le 18 septembre 2025. Après réception d'un e-mail de confirmation émis par l'agence chargée des inscriptions au Congrès, le participant remplaçant devra soumettre un nouveau formulaire d'inscription dans un délai d'une semaine. Cela ne s'applique pas aux délégués parrainés,



qui doivent contacter leur point focal des Membres dans une telle situation.

### **Politique de confidentialité**

La Politique de confidentialité de l'IUCN applicable est disponible [ici](#). La politique de confidentialité du prestataire chargé des inscriptions est disponible [ici](#).

### **Droit applicable**

Le présent contrat sera, à tous égards, régi et interprété conformément au droit matériel suisse, sans recours aux règles du droit international privé suisse.

Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci, y compris la validité, l'invalidité, la violation ou la résiliation de celui-ci, sera exclusivement soumis aux tribunaux de Lausanne, Suisse, sans préjudice d'un éventuel recours devant le Tribunal fédéral suisse.

L'IUCN se réserve le droit de mettre à jour ces Conditions générales de participation de temps à autre, à tout moment et sans préavis, en publiant ces modifications sur la plateforme d'inscription.